



Fiche technique Arménie

Préparation des Assises franco-arménienne de la coopération
décentralisée.

Petit territoire de 29800kilomètres carrés, l'Arménie est un pays de haute montagne : l'altitude moyenne est de 1800mètres et 90% du territoire se situent à plus de 1000mètres. Le massif arménien culmine à 4090mètres au mont Aragatz, constituant l'ensemble volcanique central. Sa richesse géologique le définit comme le *karastan*, ou « pays des pierres », caractérisé par un ancien volcanisme et l'instabilité tectonique, sur la ligne de faille nord-anatolienne. Le séisme du 7 décembre 1988 fut l'un des plus meurtriers en Arménie : il fit plus de 70000 morts, entre Gumri (ex-Léninakan) et Vanadzor (ex-Kirovakan), au nord du pays. Le mont Ararat, avec ses deux cônes volcaniques mythiques, Sis (3925m) et Massis (5165m), est visible de toutes parts. S'il est situé depuis le traité de Kars de 1921 en Turquie, il continue à symboliser l'arménité.

ORGANISATION POLITIQUE ET TERRITORIALE :

- Régime constitutionnel : République d'Arménie. Constitution adoptée par référendum le 27 novembre 1995.
- Date d'indépendance : 21 septembre 1991
- Capitale : Erevan (Yerevan)
- Chef de l'Etat : Président Serge (Serzh) SARGSIAN (depuis le 9 avril 2008)
- Chef du gouvernement : Premier ministre Tigran SARGSIAN (depuis le 9 avril 2008)
- Pouvoir législatif : Congrès National Arménien, 131 sièges (dernière élection en date : 12 mai 2007)
- Superficie : 29 800 km²
- Population totale : 3 238 000 habitants
- Densité : 112 habitants/km²
- Divisions territoriales : 11 provinces (*Marzer*) cf. carte.



La Constitution telle qu'amendée en 2005 reconnaît en tant qu'unités administratives les régions, aux côtés des communautés. La *loi relative à la division territoriale administrative de la République d'Arménie* du 4 décembre 1995 définit et crée ces régions, dont le nombre est de dix : Aragatsotn, Ararat, Armavir, Gegharkunik, Kotayk, Lorri, Shirak, Syunik, Tavush, Vayots Dzor ; elle les subdivise en outre en 926 communautés (48 communautés urbaines et 865 communautés rurales, auxquelles s'ajoutent Erevan et ses 12 districts).

Les gouverneurs des régions (le statut du maire d'Erevan est aligné sur celui des gouverneurs) ou *marzpet* sont désignés et démis par des décisions du gouvernement central confirmées par le Président. Ils font régulièrement rapport au parlement. Ils ont pour tâche d'appliquer la politique territoriale du gouvernement dans les domaines suivants : finances, développement urbain, construction et travaux publics, transport et construction des routes, agriculture et aménagement du territoire, enseignement, santé, sécurité sociale, culture et sports, nature et protection environnementale, commerce, approvisionnement et autres services publics. Ils sont à cette fin assistés d'une administration régionale ou *mazpetaran*.

Ils sont également chargés de la coordination des activités des services territoriaux du pouvoir exécutif, notamment dans les domaines des affaires intérieures et de la sécurité nationale, de la défense, des communications, de l'énergie, des impôts, des situations d'urgence, et de la défense civile.

- Etats frontaliers :

- Relation conflictuelle avec l'Azerbaïdjan, au sujet du Haut-Karabagh, dont elle conteste le statut de région autonome sous tutelle azérie.
 - Les relations avec l'Iran, qui s'étaient dégradées depuis l'installation d'un régime islamiste à Téhéran, sont aujourd'hui redevenues meilleures et tendent même à se renforcer comme en témoigne la construction en mai 2009 d'un gazoduc reliant les deux pays. De plus, une coopération dans le domaine de l'énergie s'est installée entre ces deux pays, se manifestant par les projets de construction d'un oléoduc et d'une centrale hydro-électrique sur la rivière Araxe
 - Les relations avec la Turquie sont très conflictuelles, principalement en raison du génocide des Arméniens de 1915 et sa négation par la Turquie, mais aussi à cause du dossier karabakhi. Au point que la frontière entre l'Arménie et la Turquie est officiellement fermée. Cependant au cours du mois de septembre 2010, plusieurs signaux ont été envoyés par la Turquie à l'Arménie. Le 19 septembre, pour la première fois depuis le génocide des Arméniens d'Anatolie, en 1915, l'Etat turc a autorisé la tenue d'une cérémonie religieuse dans une église du X^e siècle située sur son territoire, l'une des plus sacrées pour tous les Arméniens, dont la rénovation avait été achevée en 2007. De plus le président turc Abdullah Gül aurait adressé une lettre de félicitations à l'Arménie, mardi 21 septembre, à l'occasion du 19^e anniversaire de la déclaration d'indépendance arménienne.
- Religion : Le royaume d'Arménie est le premier État à reconnaître puis à adopter le christianisme comme religion officielle sous le roi Tiridate IV (298-330). Conséquence, 95% de la population appartient à l'Eglise apostolique autocéphale.

I. ECONOMIE :

- PIB : 6 744,10 millions d'€
- PIB/hab : 2079,1 €
- Taux de croissance 2009 : -13%
- Répartition du PIB par secteur :
 - Agriculture : 22,5%
 - Industrie : 43,5%
 - Services : 34,1%

L'Arménie continue à être confrontée à une situation et à des choix difficiles sur les plans intérieur et international. Les conséquences de la crise financière et économique mondiale sont particulièrement lourdes pour ce pays. La chute des transferts des migrants et de la diaspora ainsi que des investissements étrangers, en lien notamment avec la récession en Russie, ont entraîné une contraction du PIB supérieure à 18 % sur un an, qui s'explique notamment par l'effondrement du secteur de la construction, lequel représentait près de 40 % du PIB. Une aide financière importante a toutefois été apportée par les organismes internationaux (FMI et Banque mondiale), par la Russie et bientôt par l'Union européenne.

La crise a affecté les équilibres budgétaires et entraîné un doublement de la dette. Le gouvernement mène une action résolue pour limiter les conséquences sociales de la crise, notamment pour les salaires et les pensions. Un programme de relance de la construction a été adopté qui a eu des conséquences positives. Un effort particulier est réalisé en matière de transparence fiscale.

Les autorités arméniennes, qui ont compris l'importance des relations économiques avec l'étranger s'emploient à améliorer les conditions faites aux investisseurs. Par ailleurs, la perspective de la participation à une zone de libre-échange avec l'Union Européenne n'est plus une utopie, du fait de la politique européenne de voisinage et du partenariat oriental. Ceci devrait aider l'Arménie à sortir de son isolement et lui permettre de bénéficier d'une présence économique européenne renforcée.

La présence économique française tend à se développer, notamment dans les domaines d'excellence pour la France que sont les télécommunications, avec l'ouverture prochaine du réseau de téléphonie mobile d'Orange France Télécom en Arménie, mais aussi l'eau avec l'arrivée, après celle de grands groupes désormais bien implantés dans le pays tels que Véolia et la Saur, de nouvelles entreprises telles que Sade et Farmex. On peut constater de manière générale un renouveau de l'intérêt pour l'Arménie des PME françaises, si l'on en juge d'après les demandes de contact adressées au service économique de l'Ambassade dans les domaines les plus variés : services, BTP, joaillerie, mode, agroalimentaire...

II. CONTEXTE HISTORIQUE DES RELATIONS FRANCO-ARMENIENNE :

Les relations franco-arméniennes sont pluriséculaires. Aussi loin que l'on puisse remonter dans le temps, les premiers liens se nouent lors des croisades et l'établissement d'une présence franque au Levant. Entre la fin du 12^{ème} et le 14^{ème} siècle certains seigneurs se mettent au service des rois de Cilicie. Lorsque ce royaume tombe aux mains des Mamelouks en 1375, le dernier souverain Léon V de Lusignan est un prince français. Il trouve asile à la

Cour de France et meurt à Paris. C'est le seul souverain étranger à être enterré à la Basilique de Saint-Denis, aux côtés des rois de France

Ces relations sont approfondies sous Louis XIV grâce au travail de Colbert qui abaisse les obstacles au commerce et la fondation à Constantinople en 1669 de « l'Ecole des enfants de langues », destinée à former des interprètes recrutés parmi les jeunes chrétiens d'Orient dont des arméniens.

Le XIXe siècle verra la création d'une chaire d'arménien par Napoléon 1er à l'Ecole des langues orientales qui contribue à attirer des étudiants dès les années 1810 : durant toute cette époque, la France joue un rôle important dans la formation des élites arméniennes. Ces étudiants, gagnés par l'esprit de la révolution de 1848, sèment à leur retour les idées modernistes dans leur région d'origine et y favorisent la francophilie. Cet intérêt est partagé par le mouvement arménophile, au sein duquel les intellectuels français sensibilisent l'opinion publique occidentale sur la question arménienne dans l'Empire Ottoman entre la fin du XIXe et la première décennie du XXe siècle.

III. GENOCIDE & DIASPORA :

C'est évidemment le génocide arménien par les turcs ottomans en 1914 et 1915 qui sert de point de fixation à un lien indéfectible entre les 2 nations. En un peu plus d'un an, près d'un million (entre 800 000 et 1,2 million) d'Arméniens périrent par les armes, soit presque la moitié de la population arménienne ottomane. Les victimes des massacres et des famines se chiffrent à environ deux millions. Les Turcs s'accordent à reconnaître un maximum de 300 000 victimes, mais refusent encore aujourd'hui d'y voir une extermination planifiée, c'est-à-dire un génocide.

L'Arménie dite orientale (russe) accéda à une éphémère indépendance en 1918. Le 10 août 1920, le traité de Sèvres reconnut officiellement l'indépendance de l'Arménie, qui devient un État s'étendant sur quelques 70 000 km². De plus, le traité de Sèvres prévoyait un foyer national arménien en Cilicie, sous protectorat français. Mais, le 22 septembre 1920, les troupes du général Mustafa Kemal pénètrent en république d'Arménie, aidées par les Azéris et les bolcheviks. Le 20 octobre 1921, les Turcs chassèrent les Français de Cilicie, massacrant par la même occasion les Arméniens. Le 2 décembre 1920, le gouvernement arménien du renoncer à l'application du traité de Sèvres et rétrocéda plusieurs territoires.

Battus par Kemal Atatürk, les Arméniens se résignent à accepter la protection des Bolcheviques : le 29 novembre 1920 naît la République soviétique d'Arménie qui ne couvre

qu'une petite partie du territoire historique de l'Arménie. En 1922, elle est incluse dans la République socialiste fédérative soviétique de Transcaucasie, puis, à partir de 1936 — à l'issue de l'éclatement de la Transcaucasie —, elle devient une République socialiste soviétique à part entière.

C'est à cette époque que la France voit arriver des vagues d'immigrés arméniens. Environ 58 000 réfugiés arméniens débarquent dans le port de Marseille entre 1922 et 1924 : beaucoup vont s'établir dans des camps de fortune avant d'aller, pour une partie d'entre eux, tenter leur chance dans la vallée du Rhône et à Paris. La communauté s'est peu à peu intégrée et a grossi ses rangs. On estime la communauté française d'origine arménienne à 500 000 personnes soit la 3^{ème} au monde et la 1^{ère} d'Europe.

IV. RELATIONS DIPLOMATIQUES :

Après l'accession à l'indépendance, les relations bilatérales ont trouvé un nouvel élan. La France a été l'un des premiers Etats à reconnaître le rétablissement de l'indépendance de l'Arménie, le 26 décembre 1991. Deux mois plus tard, les deux Etats ont établi des relations diplomatiques. Un Traité d'Entente, d'Amitié et de Coopération a été signé dès 1993. Un grand nombre d'autres documents réglementant les relations bilatérales sont venus compléter ce Traité. De plus la France a été le premier pays à donner, en 2001, la force d'une loi à la reconnaissance du génocide arménien.

La France a joué un important rôle dans l'intégration de l'Arménie au sein du Conseil de l'Europe ainsi que dans le cadre de la politique du nouveau voisinage de l'Union européenne.

Les relations parlementaires sont traditionnellement denses et les visites des groupes d'amitié régulières. Le président du Parlement arménien s'était rendu en France en décembre 1999, puis en novembre 2004, dans le cadre des rencontres organisées par le Président du Sénat avec ses homologues des trois pays du Sud-Caucase.

Le Président de la République J.Chirac s'était rendu à Erevan le 30 septembre 2006. Le Président Kotcharian s'est, au cours de sa présidence, rendu en visite officielle en France à 11 reprises (dernière visite en février 2007). Le Premier Ministre Serge Sarkissian a quant à lui effectué une visite à Paris en octobre 2007 ; il s'est à cette occasion entretenu avec le

Président de la République et le Premier ministre. En novembre 2008, le Président Sarkissian, élu en mars 2008, a effectué une visite en France durant laquelle il a été reçu par le Président de la République, M.Nicolas Sarkozy, le Premier Ministre, M.François Fillon ainsi que par le Président du Sénat M.Gérard Larcher. Le ministre arménien des Affaires étrangères, M.Edward Nalbandian s'est rendu à deux reprises à Paris au cours de l'année 2008 (avril et mai) pour des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, M.Bernard Kouchner et avec le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, M.André Santini. Il a à nouveau été reçu par le Ministre, Bernard Kouchner le 11 mars 2009. Il a effectué deux nouveaux déplacements en France, le 26 juin 2009 à l'initiative des co-Présidents du groupe de Minsk pour une réunion de travail consacrée au règlement du conflit du Haut-Karabakh, puis en juillet 2009 où il s'est entretenu avec le Conseiller diplomatique du Président de la République.

Ambassadeur d'Arménie en France : Viguen TCHITETCHIAN

V. FRANCOPHONIE :

L'entrée de l'Arménie à l'Organisation Internationale de la Francophonie en tant qu'Etat membre le 19/10/2008 est un élément supplémentaire à ces relations très riches et très anciennes. L'OIF estimait en 2005 le nombre de francophones en Arménie à 200 000 (sur une population totale de 3 200 000).

Le domaine scolaire et universitaire est également riche de traditions de coopération qui trouve une excellente expression à travers le Lycée français à Erevan, et surtout l'Université française d'Arménie (fondés respectivement en 2000 et 2001) Cette dernière est la plus importante institution de ce genre hors de France, et est habilitée à délivrer des diplômes français de niveau master.

NB : cependant une affaire de licenciements abusifs traverse actuellement l'Université franco-arménienne d'Erevan, peut-être serait-il plus judicieux de ne pas évoquer cette institution.

VI. LA COOPERATION DECENTRALISEE :

Une coopération décentralisée très dynamique s'est également établie aux niveaux local et régional. Des dizaines d'agglomérations françaises et arméniennes sont impliquées dans des jumelages (au moins vingt) et réalisent tous les ans des projets de coopération dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'artisanat.

Plusieurs collectivités françaises mènent ou ont mené des projets de coopération décentralisée autour de la Francophonie : Le CG Isère, les communes de Font-Romeu, Issy les Moulineaux, Roman sur Isère, Vaulx en Velin.

VII. CONCEPTION DES ASSISES :

L'initiative de cette manifestation est née d'un double constat :

- L'existence en France d'une nombreuse communauté arménienne très souvent à l'origine des coopérations qui se sont instaurées entre les villes françaises et les villes arméniennes (on en compte près de 25)
- La volonté réciproque de voir la Francophonie se développer dans le cadre de ces nombreux échanges et partage d'expériences, relayer par la volonté politique des autorités arméniennes

La première réunion a eu lieu le 1^{er} octobre 2009 au Ministère des Affaires étrangères et européennes à Paris. M. Antoine JOLY, Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales - Ministère des Affaires étrangères de la République Française - et l'Ambassadeur Christian TER STEPANIAN, Conseiller du Ministre des Affaires étrangères d'Arménie en charge de la Francophonie ont co-présidé cette rencontre, qui a eu lieu en présence du Maire d'Erevan, M. Gaguik BEGLARYAN, du Président du Groupe d'amitié France Arménie de l'Assemblée Nationale, M. François ROCHEBLOINE, de plus d'une vingtaine de représentants de collectivités territoriales et d'associations d'élus français (voir la liste ci-jointe des participants), et du Président de l'Association des communautés d'Arménie, M. Emin YERITSIAN

Il a été convenu de tenir ces rencontres les jeudi 7 et vendredi 8 octobre 2010, de façon à permettre aux collectivités françaises le souhaitant de pouvoir visiter leurs partenaires arméniens le week-end.

4 thématiques principales ont été retenues pour les tables rondes des assises :

- l'apprentissage du français ;
- la gouvernance locale et la formation des cadres ;
- le développement économique – tourisme, développement rural - ;
- enfin, un thème plus méthodologique renvoyant à une réflexion sur les relations entre les collectivités locales françaises et arméniennes, sur la mutualisation des actions de

coopération, sur la place donnée aux communautés arméniennes locales ainsi que sur la dimension européenne de cette coopération.

Ces Assises devront donc être l'occasion :

- d'acter et de faire un suivi des projets et actions de coopération déjà engagés par les collectivités locales arméniennes et françaises dans le domaine de la coopération francophone ;
- de mettre en place des actions dans ce domaine entre villes arméniennes et françaises n'ayant pas encore investi ce champ de coopération;
- et de faire ressortir des projets communs à toutes les collectivités locales et territoriales visant à favoriser l'enseignement du français et la coopération francophone.



